



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**  
SERVICES TECHNIQUES

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Bellegarde, le 30 septembre 2022

## ARRETE DU MAIRE

N° ST 2022 – 140

**OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE  
POLICE DE ROULAGE**

**Le Maire de la commune de BELLEGARDE,**

**Vu** les articles L. 2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** la demande formulée par l'entreprise CARMINATI – 30330 SAINT PAUL LES FONTS

**Considérant** des travaux de terrassement pour pose PAV – Rue des Alisiers – 30127 BELLEGARDE

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'entreprise CARMINATI est autorisée à circuler sur la rue des Alisiers du 5 au 14 octobre 2022 afin de réaliser les travaux prévus.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit, ainsi que la circulation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, compte tenu de la présence des engins et des véhicules.

**ARTICLE 3 :** Toutes les signalisations nécessaires (« Stationnement Interdit » « Circulation interdite » « Déviation » ...) seront mises en place par le pétitionnaire selon l'avancement du chantier, aux distances réglementaires imposées.

**ARTICLE 4 :** Le pétitionnaire est dans l'obligation de restituer la chaussée propre et sans encombre pour les usagers après son départ.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, Messieurs les agents de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

**Publié** sur le site de la commune ([www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr))

**Transmis** au pétitionnaire, à la brigade de gendarmerie, à la police municipale, aux services techniques municipaux.

Publié le, 30 septembre 2022



Le Maire,

Juan MARTINEZ